



# Charte institutionnelle de l'Association REPER

---

Sur la base des documents suivants :

- La Charte d'Ottawa de l'OMS, pour la promotion de la santé (novembre 1986)
- La charte de prévention du GREA (Groupement Romand d'Etudes sur les Addictions (2003)
- La charte romande des Travailleurs Sociaux Hors Murs (2002)
- La Charte de Swissprevention (2006)

le Comité de REPER a adopté la Charte REPER.

## 1. Nos objectifs

L'association REPER a pour buts (art. 3 des statuts) «de contribuer à la promotion de la santé et de développer toutes mesures utiles à la prévention des addictions et des situations à risques auprès de différents acteurs, actrices et/ou milieux concernés : écoles, communes, entreprises, grand public et en particulier les jeunes. »

« L'association encourage les jeunes et les adultes à se construire une vie libre, autonome et équilibrée. Elle s'engage à promouvoir au sein de la jeunesse et de la société une attitude de solidarité fondée sur la réflexion et le respect des personnes et de leurs convictions. »

REPER agit notamment dans trois domaines interdépendants :

- La promotion de la santé, afin de répondre aux besoins fondamentaux et de favoriser le bien-être des personnes et des groupes, par le renforcement des ressources personnelles, professionnelles et sociales des personnes et des groupes concernés.
- La prévention universelle, par des programmes d'information et de formation, ainsi que le développement et l'accompagnement de projets adaptés aux besoins des publics cibles.
- La prévention sélective et indiquée, afin de diminuer les risques pour la santé, par des projets participatifs et une offre d'aide ambulatoire adressée à des adolescent·es et des adultes confronté·es à des situations difficiles.

## 2. Nos valeurs éthiques

Indépendante aux plans politique et confessionnel, l'association REPER se réfère aux principales valeurs humanistes suivantes :

- Acceptation fondamentale des personnes dans leur contexte de vie et leurs aspirations ;
- Authenticité dans la relation ;
- Sens de la responsabilité individuelle et collective ;
- Solidarité entre professionnel·les, usagers et usagères dans une démarche de partenariat.

### **3. Nos principes de travail**

Pour REPER, l'intégration de ces valeurs se traduit par plusieurs principes de travail :

- Recherche de cohérence et d'efficacité dans nos activités
- Ecoute active et devoir de confidentialité
- Prise en compte des attentes individuelles et collectives
- Reconnaissance et mise en valeur des ressources de chacun·e
- Reconnaissance du droit à l'erreur
- Disponibilité et souplesse
- Ouverture au changement

### **4. Moyens d'action prioritaires**

Afin de concrétiser ses objectifs, REPER se donne des priorités :

- Actualisation et mise à disposition de l'information spécifique à notre mission
- Elaboration de projets adaptés aux situations et aux besoins particuliers des personnes et des groupes
- Mise en valeur et collaboration avec les réseaux primaires et secondaires
  
- Formation continue des collaboratrices et des collaborateurs
- Utilisation judicieuse des ressources humaines et financières
- Evaluation régulière de notre fonctionnement et de nos prestations
  
- Réflexion permanente sur la promotion de la santé et la prévention des addictions
- Participation aux structures de réflexion cantonales et supra cantonales
- Sensibilisation de l'opinion publique et des autorités